

Image not found or type unknown



Retentiuon de permis de conduire erreurs de lieu sur avis

Par **damien2104**, le **09/06/2016** à **09:13**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler en dépassement de vitesse de 44KM/H sur une route à 70. Sur la rétention le gendarme a noté le numéro de voie communale et tout le reste du lieu , hors il s'avère que le numéro de voie communale n'est pas le bon et de plus il y défaut de signalisation de la part de la commune (absence de panneaux indicateur de limitation de vitesse au carrefour).

Est-ce un vice de forme.

Merci